

Les mille et une pages d'Henri Estienne et de ses lecteurs : le recueil infini

Hélène Cazes

Volume 38, numéro 3, 2002

Le simple, le multiple : la disposition du recueil à la Renaissance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008384ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008384ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

La lecture des recueils publiés comme tels par Henri II Estienne (1530-1598), anthologies reprises ou composées par lui, raconte l'unité de l'oeuvre éditoriale et de l'oeuvre littéraire de l'humaniste. Ainsi, entre 1567 et 1594, la cohérence du commentaire sur la poésie, les guides de lecture accompagnant les recueils pour la jeunesse et les procédés de mise en page et en livre définissent l'éditeur-lecteur comme auteur ; les pages blanches invitent le lecteur à continuer ce mystérieux partage des rôles et des textes.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cazes, H. (2002). Les mille et une pages d'Henri Estienne et de ses lecteurs : le recueil infini. *Études françaises*, 38(3), 71–80. <https://doi.org/10.7202/008384ar>

Les mille et une pages d'Henri Estienne et de ses lecteurs : le recueil infini

HÉLÈNE CAZES

Tu liras assemblées ici mille pièces de grec et de latin écrites,
Toutes tirées de mille auteurs ;
Ainsi, te sera donné de contempler
Les mille combats que se livrent la brièveté et l'élégance¹.

Reçois de moi, lecteur, ces exemples de formes brèves inscrits
en divers caractères, touchant divers sujets, tirés de divers
auteurs. Il t'appartiendra, en les lisant, d'en tirer divers profit et,
surtout, divers plaisirs².

Relire, recueillir et relier...

Par le terme « recueil », rien n'est fixé ni conclu quant au nombre, au statut, à la taille ou même à la provenance des pièces rassemblées en un volume : anthologie de poèmes originaux ou ressassés, collection d'œuvres inédites, collier de lieux communs ou rapetassage de textes au programme ne se découvrent comme tels qu'au sous-titre ou à l'usage. Or, il semble que cette imprécision générique du recueil, où la seule certitude est la pluralité, ouvre la voie d'une écriture seconde : nourrie du partage des lectures et des pages, une poésie de lecteur se lit à l'œuvre dans les pauses de l'anthologie, inscrite dans les marges et les

1. *Epistolia, dialogi breves, oratiuncula, poemata, ex variis utriusque linguae scriptoribus* [...], Genève, Henri Estienne, 1577. Traduction du quatrain dédicatoire : « *Ut uaria utroque scripta sermone hic uides, / Quae uaria uariis exarata autoribus, / Ita breuitatis hinc et elegantiae / Spectare uaria tibi datur certamina.* »

2. *Ibid.*, préface : « *A me igitur breuitatis exempla in variis scriptionibus accipies, et quarum varia sunt argumenta, varii autores. Tuum autem erit ita eas legere ut variam etiam utilitatem, variam delectationem ex illarum lectione percipias.* »

blancs du livre. Et lorsque le lecteur est doublement éditeur — éditeur de l'anthologie première, citationnelle et éditeur du recueil dernier, des poèmes nouveaux —, lorsque se déploie une carrière dans les recueils alliant publication de textes anciens et compositions poétiques, alors se raconte une genèse de l'écriture par le recueil et vers le recueil. Œuvre de lecteur fait écrivain, le recueil semble ainsi le livre philosophal des transformations, d'un auteur l'autre. Pour Henri Estienne, homme de lettres et de livres, né en 1530 et mort en 1598, il ne saurait guère être distingué entre son activité d'imprimeur, celle d'éditeur et de commentateur des auteurs classiques latins et grecs, celle d'auteur du *Trésor de la Langue Grecque* (1572) ou celle de poète : en latin, grec et français, « l'ami des Muses », ainsi que l'humaniste aimait à se définir constamment et longuement, clame ne faire jamais qu'une œuvre, commencée dès qu'il entendit une tragédie grecque et à jamais ouverte.

La lecture suivie des recueils publiés comme tels par Henri Estienne, anthologies reprises ou composées par lui, raconte l'unité de l'œuvre éditoriale et de l'œuvre littéraire de l'humaniste : ainsi, la cohérence du commentaire sur la poésie, les guides de lecture accompagnant les recueils pour la jeunesse et les procédés de mise en page et en livre définissent l'éditeur-lecteur comme auteur ; les pages blanches invitent le lecteur à continuer ce mystérieux partage des rôles et des textes.

Car depuis le tout premier livre qu'il publia en son nom propre, le recueil de poètes grecs Bion, Moschius et Théocrite, jusque ses dernières œuvres poétiques, le *Musa Principum Monitrix* (*La Muse conseille les Princes*) de 1590 et *Les Prémices ou les Proverbes Epigrammatisés* de 1594, en passant par les anthologies et bouquets moraux à l'usage des jeunes lecteurs, les collections de discours tirés des historiens latins ou la restitution de correspondances entre Cicéron et Atticus, Henri Estienne ne cessa de donner au public des ouvrages que nous qualifierions de « recueils ». Voire, multipliant préfaces, postfaces, index, commentaires et traités autour des textes édités, il fit des recueils de la plupart des livres sortant de ses presses où il inscrivit la trace de son dialogue avec les auteurs classiques. Or, si les collections de maximes semblent les plus caractéristiques de cette « façon » de livre, indéterminée dans la théorie mais fort commode comme désignation, il est difficile de trancher entre les pans de l'activité éditoriale pour distinguer la frontière où le recueil poétique se différencie du recueil de proverbes ou du recueil de pièces diverses... L'imprécision ne tient pas, dans le cas d'Henri Estienne, à la seule carence critique quant à un terme usuel mais sans définition : l'humaniste, qui reprend dans la préface de sa dernière œuvre poétique

le terme « recueil³ », a joué tout au long de sa carrière de la liberté que laissait le mot...

Le terme *Anthologie* sonnait pour lui comme le titre de manuscrits connus, portant des recueils de poèmes grecs et latins et qu'il éditait dès 1566 : il l'utilisa pour ses propres recueils de maximes classiques à l'usage de la jeunesse, en 1569 et 1573, jamais pour ses œuvres poétiques personnelles ; il lui adjoignit, pour le domaine scientifique, celui de *corpus*⁴ ; surtout, il fit usage de la forme du recueil sans la citer, publiant les « fragments » des poètes épiques latins (1564), divers textes médicaux (1567) ou juridiques, un florilège poétique énigmatiquement intitulé *Poesis Philosophos (Poésie/Philosophie)* regroupant les poètes scientifiques de l'Antiquité. Le pluriel des titres retenus par Henri Estienne remplace alors l'explicitation par le terme recueil : les *Parodies Morales*, les *Proverbes Epigrammatisés*, les *Fragments* constituent, sans que soit besoin de le dire, des recueils.

Des recueils pour la jeunesse

Fourre-tout critique, le mot « recueil » est une page blanche ouverte dans le lexique poétique. Dans la préface de l'auteur, il indique la genèse du volume : il avertit de la pluralité à l'œuvre dans le livre, qu'il s'agisse de matériau rassemblé de diverses sources ou de pièces composées à diverses époques. Dans le cas des recueils de sentences morales, cette pluralité des origines est l'objet même du texte : ainsi que le prescrivaient les nouveaux maîtres, depuis Érasme et Vivès jusque Ramus ou Sturm, le meilleur moyen de lire était bien d'extraire et de composer un « cahier de sentences » à partir des œuvres au programme. Les premiers recueils imprimés de sentences s'excusaient alors d'avoir fait le travail de « collection » et proposaient une continuation de la lecture et du recueillement par des exercices de paraphrases ou mémorisations⁵.

3. *Les premisses, ou le I livre des Proverbes Epigrammatizez, ou, Des Epigrammes proverbializez*, Henri Estienne, Genève, 1594 (ouvrage désigné ici sous le titre *Proverbes Epigrammatisés*) : « Car non seulement je donneray un recueil d'iceux [proverbes] plus ample que n'a donné aucun, et plus correct (ou pour mieux dire, un correct, au lieu de plusieurs pleins de fautes) mais aussy j'enrichiray l'ouvrage [...] » (Nous soulignons.)

4. Voir les textes de droit en 1558, l'anthologie de textes médicaux de 1567.

5. Voir sur ce point mes articles : « De sortilèges en florilèges, suites et séries livresques au XVI^e siècle », dans Bertrand Rougé (dir.), *Suites et séries*, Actes du 3^e colloque du CICADA (3-5 décembre 1992), Pau, Presses de l'Université de Pau, 1994, p. 15-22 ; « Mises en pièces de Virgile au XVI^e siècle. Recueils de lieux communs et adaptation d'un auteur classique à la fin du XVI^e siècle », dans Georges Forestier et Jean-Pierre Néraudeau (dir.), *Un ou plusieurs Classicismes ?*, Actes du colloque organisé par le Centre de Recherches sur

La pluralité génétique se continuait donc, du moins en principe, par une pluralité des locuteurs puisque les lecteurs étaient invités à réutiliser les citations dans leurs propres textes : le pluriel se transmettait d'amont en aval du livre. Et ainsi de suite.

Et telle est bien l'ambition déclarée d'Henri Estienne lorsqu'il lance, en 1567, une collection pour la jeunesse en format de poche. Ainsi qu'il s'en explique dans la préface du premier ouvrage de la série (une édition de Polémon), servant de maquette pour les volumes suivants (les *Apophthegmes des princes et des rois* en 1568, l'*Anthologia Gnomica* de 1569, les *Sentences des Comiques grecs* de 1569, les *Discours Historiques* de 1570, les *Extraits des Orateurs grecs* de 1575), il s'agit pour lui de donner au jeune public des livres bilingues, élégants, pour lesquels il utilise une nouvelle police de caractères grecs, et au service desquels il travaille tout particulièrement la mise en page. Tous les textes antiques, qu'il donne comme modèles à ses lecteurs, sont cités sous formes d'extraits ou sont, originellement, de forme brève ; les lecteurs sont invités, dans la préface de chacun de ces ouvrages, à apprendre par cœur les pièces de poésie ou de prose qui leur sembleront les mieux appropriées et à les continuer, notamment sous la forme d'une épigramme dont la chute serait une citation de la maxime retenue. La préface aux *Apophthegmes* en 1568 énonce clairement les qualités et les lectures du recueil pour la jeunesse. Henri Estienne feint de s'étonner d'être le premier à les éditer en latin et grec :

De tous les livres jamais écrits en Grec, peut-il s'en trouver un autre qui dise autant en si peu de mots, avec tant de justesse, de clarté, d'élégance ? Un autre qui conjugue un si grand plaisir et un si grand profit ? Un autre qui soit si facile à mémoriser ? Un autre qui, une fois mémorisé, soit si facile à utiliser en toute occasion ? [...] Il s'y trouve des passages qui ne conviennent pas aux enfants. Je l'avoue. Je pense tout de même que l'on peut confier à un précepteur éclairé le choix des extraits. J'ajouterai ceci : la plupart des apophthegmes, surtout ceux qui constituent une réponse sur un point précis, peuvent — ce me semble — apporter un grand profit si on propose aux enfants de les prendre comme point de départ pour rédiger des épigrammes (c'est-à-dire qu'on leur demande de composer un court poème incluant une phrase de tel ou tel personnage). Moi-même le profit que je retirerai de ce type de rédaction ne fut pas des moindres [...]⁶.

les classicismes antiques et modernes, Université de Reims (5-7 juin 1991), Pau, Publications de l'Université de Pau, 1995, p. 199-215.

6. Notre traduction de : « *Quod enim scripti genus in uniuersa lingua Graeca extat quod tam multa tam paucis verbis, tam propriis, tam dilucidis, tam elegantibus comprehendat ? Quod tantam cum tanta utilitate delectationem coniunctam habeat ? Quod tam facile mandari memoriae possit ? Et quod ubi semel mandatum memoriae fuerit, tot se offerant in eam reuocandi occasiones ?*

Henri conclut cette première préface aux *Apophthegmes* par un rappel : le recueil est bref, mais suffisant, d'autant qu'il est destiné à l'amplification épigrammatique.

En 1569, dans l'esprit de la collection, Henri y fait paraître deux collections de vers moraux : l'*Anthologia Gnomica* traduite en latin depuis le grec de Christophe Egenolph et, surtout, l'*Anthologie des Sentences Grecques tirées des auteurs comiques*. L'entreprise anthologique lui tient à cœur et il lui consacre, après une longue préface dédicatoire des *Sentences grecques*, un petit traité qu'il intitule *De Habendo Delectu Sententiarum*, ce que nous traduirions par « Le plaisir qu'apportent les sentences » ou « L'art de choisir les sentences ». Dans cette douzaine de pages, Henri établit d'abord la pluralité des lectures possibles d'un même texte. Les vers classiques, tirés de leur contexte, peuvent fort bien être déformés : il s'agit, par un commentaire éclairé, de restituer leur sens originel, en rétablissant le locuteur premier (auteur, personnage de comédie) et l'intonation première (ironie, sincérité, etc.). Ensuite, si les auteurs païens délivrèrent souvent un enseignement moral chrétien ainsi que l'affirmèrent Paul puis Augustin, Henri Estienne rappelle que la poésie n'est pas bonne pour toutes les oreilles : il convient d'éviter, pour les enfants, les vers ambigus ou immoraux. Enfin, la poésie charme les esprits et, facilement gravée dans la mémoire, elle influencera durablement ses lecteurs.

Le pluriel sert alors le singulier de la lecture personnelle : par le choix d'extraits au sein du livre (ou obéissance au choix du précepteur), par la mémorisation, les paraphrases, les retours, bref, par la « répétition » au sens littéral, le lecteur fait sien, non pas le recueil dans son ordre et sa totalité, mais le recueil dans ses parties. Cette appropriation s'exprime, idéalement, en un recueil second : celui des lectures, par choix, par plaisir, par devoir, par jeu, du recueil premier.

Le dispositif anthologique

La stratégie typographique d'Henri Estienne reproduit sur la page ces jeux d'unité et de multiplicité des statuts. En effet, mises en page et en livre élaborent, de manière très soignée pour la petite collection de

[...] *At non omnia captui puerorum conueniunt. Fateor id quidem : sed quae conueniant, sagaci praeceptore seligi posse aio. Addo etiam, pleraque esse apophthegmata, praesertim vero ea quibus ad obiectum aliquid responderetur, quae existimem pueris non sine magno fructu adscribenda epigrammata proponi posse, id est ut uniuscuiusque sententiam breui epigrammate includant. Ipse certe non paruum olim ex hac scriptione emolumentum percipere videbar. »*

poche, un « dispositif » anthologique, selon lequel se fragmente, s'assemble, s'indexe et se goûte la profusion du florilège. La persistance et la rigueur d'un dispositif de « mise en recueil » en constitueraient, peut-être, une définition. En effet, les modes de classement se succèdent, parfois même au sein d'un même volume, comme l'*Eloge des vertus* qui commence avec un rangement en lieux communs et se termine selon les auteurs anciens ; le dispositif, lui, reste cohérent, du moins jusqu'en 1578.

Tout d'abord, les bandes de séparation horizontales de la page sont utilisées pour marquer le changement de locuteur : d'un personnage historique l'autre pour les *Apophthegmes* de 1567, d'un auteur grec l'autre pour les *Sentences* de 1569, les bandeaux végétaux servent à séparer les discours historiques dans les *Conciones* de 1570, les auteurs classiques et les lieux communs en 1573, les auteurs de lettres et de poèmes dans l'*Epistolia* de 1577.

Sur cette première structure, se surimpose l'alternance entre discours emprunté et discours personnel : le passage à l'italique, utilisé de préférence pour l'une au moins des préfaces, est le procédé le mieux représenté. Pour ses commentaires savants et critiques, néanmoins, Henri préfère recourir à une toute petite police romaine, qu'il réserve à ses gloses insérées dans le recueil. Les interventions de l'éditeur dans son recueil sont ainsi marquées par une séparation horizontale ou un changement de caractères. Pages blanches, illustrations et autres procédés de rupture ralentissent encore la lecture.

L'invasion de l'anthologique : l'éditeur dans ses textes

Or les caractéristiques, affichées et explicitées, du recueil anthologique moral se répandent, beaucoup plus largement, jusqu'à devenir comme une manière d'Henri Estienne. De fait, par la profusion de l'appareil paratextuel, l'éditeur affirme sa présence de plus en plus concrètement au sein des livres sortis de ses presses. Or, l'enjeu n'est pas moindre : transformer l'édition critique en anthologie implicite ; il s'agit, ni plus ni moins, de définir l'éditeur comme auteur.

En premier lieu, la collection et l'agencement de diverses leçons afin d'établir un texte sûr, la juxtaposition d'auteurs au sein d'un même volume afin de constituer un corpus cohérent, la répartition des textes et signatures afin que soient bien distingués œuvre originale et glose : tous ces procédés de mise en recueil définissent également l'activité de l'éditeur critique. Les termes du travail philologique sont ceux du

recueil : la collation des manuscrits et le verbe *colligere* entrent en résonance avec la collection, et le recueillement des sentences, la sélection et le choix des leçons sont exprimées par le *delectus* à la belle polysémie... L'établissement critique d'un texte ancien n'est de fait rien moins que la mise en un « recueil continu » de la pluralité des témoins. Et l'éditeur intervient au seuil de son recueil, dans les textes liminaires, les index, les préfaces tout comme l'auteur d'une anthologie.

Également, il appartient à l'éditeur scientifique, affirme Henri Estienne dès 1564, de rechercher et d'éditer en des volumes cohérents les fragments de poètes anciens, les pièces rares, bref, les textes isolés, oubliés, incomplets... Pour plus de rigueur, l'éditeur réunit et confronte les textes antiques traitant d'un même sujet : ainsi, il recommande d'établir des *corpus* selon les matières traitées, telles le droit, la médecine, l'art oratoire, les discours des grands hommes, la poésie scientifique, etc.⁷ Ce labeur philologique prend forme en un recueil.

Selon le rôle qu'Henri Estienne s'attribue, la mission de l'éditeur se continue dans celle de l'imprimeur et la mise en page, tout comme dans les recueils de maximes, reflète alors la pluralité des instances auctoriales. Depuis son *Lexique Cicéronien Gréco-latin* de 1557, jusque sa réédition d'Hérodote en 1592, Henri Estienne veille particulièrement à marquer la différence de statut entre leçon et glose : il utilise les parenthèses (comme dans le *Lexique* de 1557 ou l'édition de Thucydide en 1564) pour insérer dans le corps de la page ses conjectures ou ses traductions. Les marges portent les scolies traditionnelles. Quant à ses propres annotations, Henri préfère les réunir en un appendice, voire un second volume.

Le dispositif anthologique semble ainsi la démonstration appuyée d'un procédé poétique plus général dans l'œuvre éditoriale d'Henri Estienne : l'intervention de l'éditeur au sein des textes qu'il transmet. Tels en effet sont les mots par lesquels il prévient le lecteur de ses *Exemples de Centons* (1575) qu'il faut attendre sa présence au détour des extraits du *Trésor de la langue grecque* : « Seulement, entre les citations — pas à chaque fois mais souvent, comme je le fais aussi au sujet des multiples traductions proposées par les érudits — eh bien, j'ai glissé mon avis. » La répétition du texte ancien, citation ou édition, est en soi un relief : le passage d'un jeu de caractères à l'autre, le franchissement d'une

7. En particulier, la première partie de la préface aux textes médicaux réunis et publiés en 1567, adressée à Guillaume de Plancy, défend la nécessité de composer en corpus des textes dont la comparaison est pertinente.

bordure en sont les signes typographiquement tangibles. Les bordures qui structurent et hiérarchisent le texte multiple, qui fondent l'unité cohérente du recueil, ces mêmes signes relèvent ainsi d'une esthétique de la rupture, condition première d'une lecture de la forme brève en tant que telle. Césures, elles joignent tout autant qu'elles séparent citations et auteurs.

Tout comme les illustrations des recueils de sentences « à l'usage de la jeunesse » comportent des gravures doublant l'appareil d'ornements typographiques, les livres d'Henri Estienne, au-delà des recueils pour enfants, proposent des pauses : entre liminaires et textes, entre les livres, entre les éditeurs et les traducteurs. Car toute édition est recueil.

Le lecteur dans ses livres

En 1566, avec l'édition des *Epigrammes Grecques*, l'éditeur joue des deux pluralités convoquées par les nouveaux recueils de maximes : pluralité des textes et auteurs d'origines, pluralité des lectures et des usages. Au seuil du *Florilège des Epigrammes Grecques*⁸, il lie en une éblouissante préface poésie, anthologie, écriture et brièveté. L'histoire en est exemplaire : Henri justifie tout d'abord le choix des pièces retenues et l'exclusion des mauvais poètes ; toujours dans la préface, il ne manque de rappeler l'excellence de son jugement et les erreurs commises par ses prédécesseurs, Érasme ou l'imprimeur italien Alde Manuce ; enfin, en postface, il s'explique sur l'ajout des *Epitaphes des Héros* par Ausone au recueil originel. Or, dans les notes sur le texte et leur présentation, Henri Estienne affirme l'essentielle ouverture du recueil : il lui est loisible de toujours ajouter et continuer, démontre-t-il. Et il inclut cinquante traductions latines différentes d'un même distique grec, versions qu'il composa lors d'une chevauchée : dans le blanc qui sépare deux extraits au sein du recueil, un autre extrait peut être inséré. Et le procédé peut être répété, jusque la quasi-infinité des cinquante paraphrases. Or, ce n'est pas seulement par fierté qu'Henri annonce les cinquante variations en fin de postface : il s'agit pour lui d'inciter le lecteur à le suivre :

Pour stimuler mes jeunes lecteurs, j'ai eu l'idée d'ajouter [à ces annotations critiques] quelque cinquante traductions, toutes différentes, d'un

8. *Florilegium diuersorum epigrammatum veterum, in septem libros diuisum, magno epigrammatum numero et duobus Indicibus auctum*, Genève, Henri Estienne, 1566.

même distique ; et, puisque c'était l'occasion de les publier, j'y ai joint des traductions latines d'épigrammes composées par des amis ou moi-même⁹.

Le recueil ancien est le lieu de l'écriture nouvelle : celle d'Henri, de ses amis et, plus nouvelle encore, celle des lecteurs. En 1570, les traductions latines forment un volume indépendant, où Henri se fait gloire d'aligner cent six traductions du distique grec déjà multiplié par 50¹⁰.

Une façon d'Henri Estienne

Comme s'il s'était pris lui-même au pied de la lettre, l'écriture poétique d'Henri Estienne se lit comme un palimpseste porté sur la pluralité du recueil. Les *Parodiae Morales* latines de 1575, le recueil grec et latin *Musa Principum Monitrix* de 1591 et les *Proverbes Epigrammatisés* continuent les pratiques de lecture suggérées par Henri Estienne dans ses préfaces : il y propose, à partir de monostiques tirés de sa mémoire (vers classiques latins ou proverbes français) des séries de transformations parodiques ou d'amplifications épigrammatiques. L'œuvre nouvelle est alors située au croisement de la répétition, de la déformation et de la révélation.

Cinquante-deux vers latins servent ainsi de titres aux cinquante-deux rubriques des *Parodies* : chaque sentence, suivie de sa traduction en grec, est encadrée de bandeaux typographiques assez hauts. Les variations, groupées entre des bordures typographiques à motif végétal selon leur nature et leur degré de ressemblance avec le modèle premier, se succèdent à double interligne. Au premier regard, ce recueil serait une anthologie. Les recueils personnels de 1591 et 1594, moins somptueux dans leur mise en page, reposent sur pareille poétique du palimpseste : un proverbe ou un vers resté en mémoire donnent naissance à une méditation et une écoute, laquelle se développe en poème, puis... en recueil. Seuls l'usage de capitales et l'emploi des italiques maintiennent la pluralité des énonciations qu'illustraient les petits livres des années 1567-1577...

Or, les *Parodies Morales* donnent à lire et à écrire... Les belles pages, celles qui tombent à la droite du regard pour qui ouvre le volume, sont

9. Notre traduction de « [...] quibus etiam (ad accedendum juvenum studium) unius et eiusdem distichi quinquaginta interpretationes verbis tantum diuersas, inserere libuit, dum caetera quae et a me et ab aliis Latina facta sunt epigrammata, edendi occasio se offerat ».

10. *Epigrammata Graeca, selecta ex Anthologia. Interpretata ad verbum, et carmine, ab Henrico Stephano: quaedam ab aliis. Loci aliquot ab eodem annotationibus illustrati. Eiusdem interpretationes centum et sex unius distichi, aliorum item quorundam epigrammatum variae*, Genève, Henri Estienne, 1570.

laissées vierges, à l'usage du lecteur ; là, il inscrira ses propres variations parodiques. Ou bien ses commentaires en prose. Si ce ne sont ses traductions en grec... Le recueil est le livre philosophal où l'éditeur devient auteur et où le lecteur peut à son tour entrer. Parce qu'il fait place au silence, parce qu'il fait entrer le blanc dans la page, le recueil est, par excellence, le livre ouvert. Décor et théâtre de l'écriture seconde, la double page des *Parodies Morales* est à soi seule l'emblème de la création selon Henri Estienne.